

Demande de certificat de courtier

NOTA : Veuillez remettre le formulaire rempli par la poste ou en personne. **NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR**. Les signatures originales sont requises. Veuillez taper à la machine ou écrire clairement à l'encre et en lettres moulées. **Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :**

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
Unité de la formation, de l'éducation et des communications
Direction de la gestion environnementale
3^e étage SO, 1 Stone Road West
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : 1 866 242-4460
Courriel : nman.omafr@ontario.ca

 Demande pour un NOUVEAU certificat
 Demande de RENOUVELLEMENT de certificat

Numéro de certificat actuel (s'il y a lieu)
Partie 1 – Renseignements sur l'entreprise et l'auteur de la demande

Nom de famille du demandeur			Prénom du demandeur		
Adresse postale du demandeur					
N° de l'unité	N° de la rue	Nom de la rue		Route rurale	Case postale
Ville/localité		Comté/région/district		Province	Code postal
Courriel		Téléphone		Télécopieur	
Nom de l'entreprise (pour laquelle vous êtes un agent autorisé, le cas échéant)					
Personne-ressource de l'entreprise			N° de téléphone de l'entreprise		N° de télécopieur de l'entreprise

Vous devez aviser par écrit le MAAARO si :

- vous cessez d'être un agent autorisé pour cette entreprise
- vous êtes engagé par une autre entreprise en qualité d'agent autorisé de celle-ci. Vous devrez aussi inclure les renseignements sur l'entreprise qui vous embauche.

Je participe régulièrement aux opérations quotidiennes de courtage de l'entreprise ci-dessus, ou je les connais bien.

Partie 2 – Modalités d'obtention du certificat

Cours	Lieu	Date (aaaa/mm/jj)
<input type="checkbox"/> Cours conduisant à l'obtention du certificat de courtier		
Note d'examen reçue		

Renseignements supplémentaires

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*, art. 32. Le ministère ou ses agents les utiliseront a) pour appuyer le programme d'accréditation et de délivrance de permis en vertu de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*, y compris les communications futures, la recherche, la formation, l'accréditation, l'élaboration de programme, l'approbation des plans, la surveillance et la conformité; b) pour constituer une base de données. Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec le Centre d'information agricole, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, 1 866 242-4460 ou nman.omafr@ontario.ca. **Nota : A l'avenir, le registre d'accréditation et d'inscription pourrait être géré par un fournisseur de services de l'extérieur.**

Oui, j'accepte que mon nom soit accessible au public par l'entremise du MAAARO (p. ex. site Web du MAAARO, diffusion régionale, publications, demandes au centre d'information, etc.).

Oui, j'accepte que le nom de mon entreprise soit accessible au public par l'entremise du MAAARO (p. ex. site Web du MAAARO, diffusion régionale, publications, demandes au centre d'information, etc.).

Partie 3 – Signature

Déclaration

J'atteste par les présentes que tous les renseignements contenus dans le présent formulaire sont exacts et que j'ai suivi la formation et passé avec succès les examens exigés pour l'obtention du certificat de courtier.

Nom du demandeur (en lettres moulées)	Signature du demandeur	Date (aaaa/mm/jj)
---------------------------------------	------------------------	-------------------